

**COMMUNE DE CHAMPEAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MMES ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR.

**ABSENT EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ** : M. NORIS a donné pouvoir à MME PASTOR.

**ABSENTES EXCUSÉES** : MMES DEWANCKER, PITKIAYE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME PROUVIER.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 FÉVRIER 2024**

Ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil Municipal.

**2 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX**

Monsieur HUBERT présente les taux applicables pour l'année 2024. L'État a augmenté les bases d'environ 3%. Monsieur HUBERT propose le maintien des taux communaux, sans augmentation, comme suit :

	<b>Taux</b>
Taxe foncière des propriétés bâties	26,11%
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10%
Taxe d'habitation	23,73%

Vote à l'unanimité.

**3 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024**

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le 2 mars dernier. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission. Il souligne le fort soutien financier aux associations extérieures et fait le vœu que la réciproque puisse se vérifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les subventions aux associations ci-après, les conseillers municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir :

### Associations Campéliennes :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative Campélienne	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
Champeaux Animations Loisirs	4 500,00 €	9 voix pour et 1 abstention
La Campélienne Animation	1 500,00 €	8 voix pour et 2 abstentions
Club des Anciens de CHAMPEAUX	300,00 €	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 300,00 €	9 voix pour et 1 abstention
Guillaume de Champeaux	2 000,00 €	Unanimité
<b>Total</b>	<b>11 300,00 €</b>	

### Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de MORMANT	240,00 €	9 voix pour et 1 abstention
Football de BOMBON	200,00 €	Unanimité
CCRB Blandy les Tours	160,00 €	Unanimité
<b>Total</b>	<b>600,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 900,00 €</b>	

#### **4 - TRANSFERT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE CHAMPEAUX – CHOIX DU FOURNISSEUR DE PRÉFABRIQUÉS**

Dans la perspective des travaux de rénovation de l'école élémentaire, il est nécessaire de prévoir l'installation de préfabriqués sur les anciens terrains de tennis. A cet endroit, il n'est pas nécessaire de procéder à des travaux préalables.

Les sanitaires du restaurant scolaire seront utilisés par le personnel et les élèves pendant cette période transitoire. Ces solutions ont été présentées et acceptées par les membres du regroupement pédagogique et les enseignants.

2 offres sont proposées :

	BATILOC			PORTAKABIN		
	PU	Durée	Total	PU	Durée	Total
Loyer	680,00	1	7 480,00	850,00	1	10 200,00
Tableau blanc	50,00	1	550,00			
Assurance	73,00	1	803,00			
Extincteurs			120,00			
Grutage +montage			1 978,00			3 432,00
Grutage +démontage			1 818,00			3 432,00
Transport Aller			956,00			3 910,00
Transport Retour			956,00			3 910,00
Nettoyage			240,00			
<b>TOTAL HT</b>			<b>14 901,00</b>			<b>24 884,00</b>
<b>TVA 20%</b>			<b>2 980,20</b>			<b>4 976,80</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>17 881,20</b>			<b>29 860,80</b>

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **CHOISIT** l'entreprise BATILOC PARIS IDF – Chemin des Cantines 77390 CHAUMES EN BRIE, pour un montant total de 17 881,20 € TTC (soit 14 901 €HT).

↳ **DIT** que la dépense sera imputée au compte 613 « Locations ».

## **5 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSÈQUES**

Un habitant de CHAMPEAUX, sans famille et sans ressource, est décédé à son domicile. Il a été inhumé au cimetière communal. Il est proposé la prise en charge d'une partie des frais d'obsèques, soit 2 857 € TTC.

En effet, **l'Article L2213-7 du CGCT** stipule : « Le maire ou, à défaut, le représentant de l'État dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune du lieu du décès est tenue de se charger de l'organisation et du financement des obsèques d'une personne dépourvue de ressources. Dans ce cas, c'est le maire qui évalue l'insuffisance de ressources et qui choisit l'organisme de pompes funèbres ».

Madame PROUVIER précise que le montant total de la facture des frais d'obsèques s'est élevé à 4 167,50 €

En ce concerne les autres aides éventuellement mobilisables, l'ensemble des possibilités ont été explorées avant de solliciter l'intervention de la commune.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Mise à jour de la base adresses nationale. Accepté à l'unanimité.

## **6 - MISE À JOUR DE LA BASE ADRESSES NATIONALE**

Les communes ont l'obligation de publier les adresses sur le site du BAN (Base Adresse Nationale), site du gouvernement, au 1er juin 2024. Pour cela notre BAL (Base Adresse Locale) doit être certifiée par la commune, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Après examen de la situation, l'affaire est trop complexe pour qu'on puisse s'en occuper en interne. Après recherches, La Poste propose de réaliser cette prestation qui consiste à certifier l'exactitude de nos adresses, relever les anomalies et les corriger, apporter son aide à intégrer les données sur le site national, pour un montant de 3 638,80 € TTC.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **City-stade :**

Les travaux de préparation pour l'installation du City Stade sont en cours. L'installation en elle-même se déroulera du 13 au 17 mai prochain.

### **Travaux de la Collégiale :**

L'échafaudage va être démonté. Au cours de ce démontage l'entreprise procèdera à la vérification des appuis et à la réparation des désordres éventuels. La Collégiale est donc désormais hors d'eau. Le nettoyage des gouttières (200 m de linéaire) par nacelle est envisagé. Les demandes de devis sont en cours.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 19h25  
et la parole est donnée au public :***

Monsieur CHÉCHIN remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée à l'ACC et à l'Association des Anciens Combattants. Il annonce le prochain événement de l'ACC : concert Gospel dans la Collégiale, le 27 avril prochain.

***Le public n'ayant plus de question à soulever, la séance est close à 19h30.***